



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9402^e séance

Mardi 22 août 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. Moretti
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M. Almazrouei
Équateur	M. Montalvo Sosa
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M. Agyeman
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M ^{me} Chanda
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2023/589)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2023/589)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, et M^{me} Noura Al Jerbi, intervenante de la société civile.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/589, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Bathily.

M. Bathily (*parle en anglais*) : Depuis mon dernier exposé (voir S/PV.9351), j'ai activement poursuivi mes échanges avec les principales parties prenantes libyennes afin d'atteindre trois grands objectifs. Le premier consiste à convaincre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État d'examiner les propositions de la Haute Commission électorale nationale, d'autres acteurs libyens – et ils sont nombreux – et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour combler les lacunes juridiques et remédier aux faiblesses techniques des projets de lois électorales préparés par le comité « 6+6 » des deux chambres. Le deuxième objectif est d'étudier la possibilité de convoquer une réunion des principales parties prenantes ou de leurs représentants afin de parvenir à un accord politique sur les quatre questions majeures contestées au niveau politique, que j'ai évoquées lors de mon dernier exposé au Conseil. Le troisième concerne la poursuite du dialogue entre les acteurs de la sécurité et de l'armée, afin de favoriser des conditions de sécurité propices à la réalisation de progrès vers la tenue d'élections et à l'instauration d'une stabilité pérenne dans le pays.

Outre mes échanges avec les principaux protagonistes, j'ai continué à consulter des Libyennes et des Libyens de tous horizons, notamment des partis politiques, des dirigeants et des notables locaux, des organisations de jeunes et de femmes ainsi que des organisations professionnelles, telles que l'Association du barreau libyen. J'ai également poursuivi mes visites dans l'ensemble du pays. Comme par le passé avec Sabha, Benghazi, Syrte, Misrata et Zintan, je me suis rendu, le 8 août, dans la ville de Zaouiya, où je me suis entretenu avec des personnalités politiques, des figures et représentants de la société civile, des responsables de la sécurité, des universitaires et d'autres acteurs locaux. Cette visite, comme les précédentes, a permis de confirmer que le peuple libyen souhaitait mettre fin aux accords provisoires successifs et qu'il désirait ardemment que le pays soit gouverné par des dirigeants élus et légitimes.

En ce qui concerne les lois électorales et les prochaines étapes, j'ai intensifié mes consultations avec le Président du Conseil présidentiel, le Premier Ministre du Gouvernement d'unité nationale, les chefs de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État et le commandant de l'Armée nationale libyenne. J'ai transmis des propositions écrites en vue de remédier aux failles techniques et aux aspects contestés des projets de lois électorales. Le Président de la Haute Commission électorale nationale a également adressé une lettre détaillée aux dirigeants des deux chambres, dans laquelle il explique comment combler les lacunes juridiques et rectifier les faiblesses techniques des projets de loi. Le commandant de l'Armée nationale libyenne, Khalifa Haftar, m'a fait part, par écrit, de ses propres préoccupations concernant les projets de loi, comme l'a également fait le Président de la Chambre des députés, Agila Saleh. Tous les dirigeants libyens ont accepté, en principe, de modifier ces projets.

Il me plaît d'annoncer que le Président du Conseil présidentiel m'a informé de son intention de réunir les chefs des deux chambres afin de peaufiner les projets de lois électorales, à la lumière des observations formulées par les principales parties prenantes. J'invite les deux chambres et le comité « 6+6 » à reprendre leurs travaux pour arrêter le texte définitif des lois électorales et les rendre applicables en vue de définir un calendrier raisonnable pour la tenue des élections.

Nous avons redoublé d'efforts pour faciliter un règlement des questions controversées sur le plan politique entre les principales parties prenantes libyennes. Nous examinons, avec le Président du Conseil présidentiel, Mohamed Menfi, la possibilité d'organiser conjointement

des négociations, dirigées par les Libyens et facilitées par la MANUL, entre les principaux dirigeants politiques et institutionnels du pays. Parallèlement, j'ai abordé le sujet avec Agila Saleh, Président de la Chambre des députés, Khaled Al-Meshri, alors Président du Haut Conseil d'État, Abdulhamid Al Dabiba, Premier Ministre, et Khalifa Haftar, commandant de l'Armée nationale libyenne.

Bien que certains acteurs qui souhaitent maintenir le statu quo continuent de fortement résister à la tenue d'une réunion en face à face, des mesures sont prises en ce sens. À cet égard, il y a trois jours, le Président du Conseil présidentiel, M. Menfi, m'a informé de sa rencontre, à Benghazi, avec le Président de la Chambre des députés, M. Agila Saleh, et le commandant de l'Armée nationale libyenne, M. Khalifa Haftar, en vue d'étudier les possibilités de réaliser des progrès concrets sur le plan politique. J'ai exhorté les principaux acteurs institutionnels libyens à se réunir et à se mettre d'accord sur les questions politiques controversées en rapport avec les élections. Comme je le leur ai indiqué à plusieurs reprises, toutes les questions touchant aux élections doivent être réglées par la voie de la discussion et du compromis entre tous les acteurs concernés. Comme l'expérience l'a montré au cours des 10 dernières années, les mesures unilatérales doivent être évitées à tout prix si nous voulons éviter de nouveaux conflits violents. Le paysage électoral doit offrir les mêmes chances à tous les candidats.

Le 6 août, Mohammed Takala a été élu Président du Haut Conseil d'État à la suite d'élections internes tenues au sein de cette instance. Il a remplacé Khaled Al-Meshri, qui occupait ce poste depuis 2016. J'ai tenu une première réunion avec le nouveau bureau du Haut Conseil d'État et j'ai exprimé l'engagement indéfectible de la MANUL au côté des Libyens en quête d'une solution pour sortir de l'impasse actuelle. Il est plus important que jamais pour la Libye de clore le chapitre de la fragmentation institutionnelle qu'elle connaît actuellement. Ses citoyens aspirent à des institutions politiques, militaires, sécuritaires, économiques et sociales unifiées pour préserver l'intégrité territoriale et l'identité nationale du pays. À cet égard, un gouvernement unifié, accepté par les principaux acteurs, est impératif pour mener le pays vers les élections.

Les efforts visant à mettre en place un mécanisme contrôlé par les Libyens pour assurer une gestion transparente des fonds publics ont finalement abouti à un résultat positif. Je me félicite de la décision du Conseil présidentiel, en date du 6 juillet, de créer une haute commission de surveillance financière chargée de superviser les finances publiques et de promouvoir l'équité, la responsabilité et la

transparence dans les dépenses publiques, ce qui contribuera également à garantir que les fonds publics ne sont pas utilisés pour créer un paysage électoral déséquilibré. Dans le même esprit, le 20 août, Al-Siddiq Al-Kabir, le Gouverneur de la Banque centrale de Libye, a annoncé le parachèvement de la réunification de la Banque en tant qu'institution libyenne souveraine. Parmi les mesures prises pour concrétiser cette réunification figurent l'intégration des dépôts et des systèmes de règlement de l'est et de l'ouest, ainsi que le transfert du Vice-Gouverneur de la succursale de l'est au siège de la Banque centrale à Tripoli. La création d'une haute commission de surveillance financière et les mesures positives prises en vue de la réunification de la Banque centrale nous inspirent un optimisme prudent quant au fait que, moyennant une volonté politique, les parties prenantes libyennes peuvent se réunir dans un esprit d'ouverture pour traiter des questions d'intérêt commun pour le plus grand bien de la nation. J'exhorte la commission à traduire ses discussions en mesures concrètes afin de garantir la transparence, la responsabilité et l'équité dans les dépenses de l'État, et j'invite instamment la Banque centrale à poursuivre ses efforts pour inverser les effets d'un système financier public divisé.

La stabilité fragile que connaissait Tripoli depuis l'année dernière a été ébranlée par de violents affrontements armés, les 14 et 15 août, entre l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée et la 444^e Brigade, deux des principaux groupes armés de la capitale. Les combats ont éclaté à la suite de l'arrestation, par l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, du commandant de la 444^e Brigade à l'aéroport de Mitiga, apparemment pour des rivalités personnelles. Au moins 55 personnes auraient été tuées au cours des affrontements et plus de 100 autres blessées, dont un nombre indéterminé de civils. Fort heureusement, d'autres groupes armés de Tripoli et de ses environs ont choisi l'option de la neutralité, ce qui a permis d'éviter la propagation des combats. Les affrontements ont pris fin à la suite d'une trêve négociée conjointement par les notables locaux, le Premier Ministre Al Dabiba, le Conseil présidentiel, le général Mohamed Al-Haddad, chef d'état-major de l'armée libyenne, et les chefs des groupes armés neutres. J'ai établi des contacts avec le Premier Ministre et d'autres acteurs concernés afin de les exhorter à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux combats. Nous condamnons les affrontements et les pertes en vies humaines qu'ils ont provoquées, et nous exprimons nos condoléances aux familles endeuillées et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Ces événements illustrent l'absence de commandement et de contrôle sur le dispositif de sécurité fragmenté dans l'ouest de la Libye, ainsi que l'état précaire des conditions de sécurité. Ils sapent les efforts déployés pour créer un climat de sécurité propice aux élections et démontrent à quel point il est urgent de mettre en place des autorités légitimes et des institutions militaires et de sécurité unifiées dans le pays. Les groupes armés et les acteurs de la sécurité qui commettent des violences contre des civils doivent répondre de leurs actes. En outre, le changement anticonstitutionnel de gouvernement au Niger fait craindre un éventuel effet de contagion en Libye, comme cela s'est produit au Soudan. À titre préventif, l'Armée nationale libyenne a fermé la frontière avec le Niger le 26 juillet et déployé des renforts dans les zones frontalières. À l'instar de la crise au Soudan, la situation au Niger est une source d'inquiétude pour l'ensemble de la région.

Le 25 juillet, à Benghazi, la MANUL a coprésidé avec l'Italie une réunion plénière du groupe de travail sur la sécurité du Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin. Les parties prenantes libyennes, la Commission militaire conjointe 5+5 et les partenaires internationaux ont discuté de l'évolution de la dynamique politique et sécuritaire qui entrave la réalisation de progrès tangibles dans la mise en œuvre intégrale de l'accord de cessez-le-feu, la réunification des institutions militaires, ainsi que le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires. Une fois encore, il sera indispensable que toutes les parties préservent les acquis obtenus ces dernières années en matière de sécurité. À cette fin, la MANUL poursuivra le dialogue avec les acteurs concernés afin qu'ils fassent progresser la réunification des institutions militaires et de sécurité, condition *sine qua non* d'une stabilité durable en Libye.

Je reste préoccupé par la persistance des violations des droits humains, notamment les enlèvements, les arrestations arbitraires et les disparitions, tant à l'est qu'à l'ouest du pays. J'appelle à nouveau à la cessation immédiate de ces pratiques, à la libération des personnes détenues arbitrairement et à l'ouverture d'enquêtes indépendantes. Je prends acte de l'accès partiel que la MANUL s'est récemment vu accorder à un centre de détention à Tripoli et j'appelle à l'octroi d'un accès plus systématique aux lieux de détention dans l'ensemble du pays. Je salue les efforts de réconciliation nationale déployés par le Conseil présidentiel sous la direction du Vice-Président Abdullah Al-Lafi et avec l'appui de l'Union africaine, notamment la réunion préparatoire organisée les 19 et 20 juillet à Brazzaville en vue d'une conférence de réconciliation nationale qui devrait se tenir d'ici la fin de l'année. La

participation des femmes à chaque étape de ce processus demeure impérative.

Je reste préoccupé par la gravité de la situation humanitaire et de la situation des droits humains des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile à la frontière entre la Tunisie et la Libye. Bien que je prenne acte de l'accord récemment conclu entre les autorités tunisiennes et libyennes pour transférer plusieurs centaines de personnes, des hommes et des femmes continuent d'être repoussés au-delà des frontières dans des zones désertiques isolées, dans des conditions désastreuses, sans accès à la nourriture ni à l'eau. Je demande qu'il soit mis fin aux expulsions et j'exhorte les autorités tunisiennes et libyennes à veiller à ce que les personnes soient envoyées dans des lieux sûrs et à accorder à l'ONU et à ses partenaires un accès humanitaire à tous ces lieux.

J'ai le plaisir d'annoncer que les préparatifs au sein du Gouvernement libyen en vue de la tenue, en septembre prochain, du Sommet sur les objectifs de développement durable sont en bonne voie. Le 13 juillet, l'ONU et le Gouvernement libyen ont organisé un événement de haut niveau sur les efforts déployés au niveau national pour avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment au titre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2023-2025.

Pour terminer, je voudrais dire que le maintien de la stabilité de la Libye est d'autant plus essentiel aujourd'hui compte tenu des récents affrontements qui ont éclaté à Tripoli, des troubles régionaux qui secouent le Soudan et le Niger et des combats qui ont eu lieu dans la région du Tibesti, dans le sud du pays, il y a quelques jours, entre l'armée tchadienne et des éléments armés. Les événements actuels en Libye et dans la région montrent que les dispositions intérimaires comportent des risques de violence et de désintégration pour les pays. Il est fondamental de restaurer la stabilité de la Libye afin de préserver la sécurité régionale.

Sans un accord politique largement représentatif qui ouvre la voie à des élections pacifiques, inclusives et transparentes dans toute la Libye, la situation s'aggravera et entraînera de nouvelles souffrances pour la population libyenne. J'en appelle donc à la responsabilité politique et morale de tous les dirigeants pour mettre fin à l'accord intérimaire non limité dans le temps, briser l'impasse actuelle et cesser de contrarier l'aspiration légitime des Libyens à des élections, à la paix et à la prospérité. Je compte également sur l'appui résolu des membres du Conseil pour user de leur influence, individuellement et collectivement, afin

de faire en sorte que les dirigeants libyens s'engagent pleinement dans les négociations qui sont indispensables à la promotion de notre objectif commun, à savoir la stabilité de la Libye et de ses voisins. J'appelle une nouvelle fois tous les partenaires régionaux et internationaux de la Libye à parler d'une seule voix et à agir en conséquence pour répondre aux aspirations du peuple libyen à la paix, à la stabilité, à la prospérité et à l'unité nationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Bathily de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Al Jerbi.

M^{me} Al Jerbi (*parle en anglais*) : Je m'appelle Noura Al Jerbi et je suis une militante libyenne des droits des femmes, journaliste et rédactrice en chef dans l'une des rares organisations indépendantes de vérification des faits en Libye.

J'ai vécu en Libye pendant la majeure partie de ma vie, mais je n'y vis plus en raison de la situation actuelle. Je continue néanmoins à me battre pour un avenir meilleur pour mon pays. Cela étant, nous continuons à nous heurter à d'importantes difficultés dans notre quête d'une société fondée sur la liberté, la justice et l'égalité. Parmi les obstacles majeurs à cet avenir, il y a les restrictions sévères imposées à l'espace dévolu à la société civile en Libye aujourd'hui, notamment l'imposition de lois et de règlements draconiens, la conduite d'enquêtes injustifiées, les détentions arbitraires, les disparitions forcées de défenseurs et de militants des droits humains, les discours de haine, la désinformation, les violations persistantes des droits des femmes et l'impunité.

Le cadre juridique libyen est incomplet, reflète les divisions politiques actuelles et ne sert qu'à réprimer la société civile et à limiter les libertés fondamentales. En mars dernier, le Conseil supérieur de la magistrature de la Libye a déclaré valide une loi draconienne datant de l'époque de Kadhafi, la loi no 19 de 2001. Les tentatives de la Chambre des députés de modifier la loi n'y changent rien. Non seulement la loi 19/2001 viole la Déclaration constitutionnelle de 2011 de la Libye, mais elle a également été abrogée par la loi no 29 de 2013, qui a aboli toutes les lois répressives promulguées avant 2011. Cette loi porte atteinte à la liberté et à l'indépendance de la société civile et viole les principes de liberté d'expression et de liberté d'association consacrés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. C'est pourquoi nous demandons l'abrogation des lois et règlements répressifs destinés à entraver les organisations de la société civile et à les empêcher de jouer leur rôle essentiel dans la transition de la Libye. C'est une condition préalable à l'organisation de toute élection et c'est aussi la base fondamentale de tout scrutin libre et régulier.

La Chambre des députés doit promulguer une nouvelle loi sur la société civile, qui soit conforme aux normes juridiques internationales, afin de réglementer l'action des organisations de la société civile. En outre, il faut mettre en place une commission de la société civile indépendante afin que ce travail ne fasse pas l'objet d'ingérence de la part des autorités politiques, des services de renseignement ou du secteur de la sécurité, y compris les groupes armés et les milices. Le problème omniprésent des discours de haine et de la désinformation fragilise la société civile en alimentant l'hostilité et la violence contre les défenseurs des droits humains et les organisations de la société civile, en déclenchant des enquêtes et en empêchant, en fin de compte, toute parole libre. Nous devons immédiatement prendre des mesures pour mettre fin aux campagnes médiatiques systématiques qui incitent à la haine et à la violence contre les défenseurs des droits humains et les organisations de la société civile.

Nous constatons également une augmentation des discours de haine et des violences en ligne commises contre des femmes dans la société civile, la politique et les médias. J'ai moi-même été confrontée au phénomène angoissant de la violence en ligne. L'action que je mène m'a valu d'être la cible de discours haineux, de harcèlement et de menaces sur diverses plateformes en ligne. Ces formes de violence en ligne ne visent pas seulement à me faire taire, elles instaurent également un climat de peur et d'intimidation, tant pour moi que pour les autres personnes qui souhaitent participer à des débats constructifs sur les droits humains et la justice sociale. En tant que journaliste, vérificatrice de faits et militante des droits humains, j'exhorte la communauté internationale à inciter la Libye à promulguer et à appliquer des lois contre les discours de haine en ligne et la violence à l'égard des femmes, tout en collaborant avec les entreprises technologiques pour mettre au point des outils efficaces de contrôle des contenus. En outre, la Libye doit promouvoir des programmes d'habileté numérique, mettre en place des dispositifs de signalement faciles à utiliser et appuyer les organisations de femmes dans leurs efforts pour lutter contre la violence fondée sur le genre en ligne. Cette approche globale contribuera à créer un environnement numérique plus sûr et plus inclusif pour tous.

Compte tenu de la tendance très inquiétante qui voit des défenseurs et des militants des droits humains être arrêtés, faire l'objet d'enquêtes et de poursuites et être victimes d'agressions physiques en Libye, il est impératif que la communauté internationale œuvre en priorité à la protection de leurs espaces numériques contre les discours haineux et la violence. De manière plus générale, il faut

assurer la pleine protection des défenseurs des droits humains et des militants des droits civiques pour leur permettre de contribuer à la transition libyenne. Toutes les formes d'atteintes, y compris les menaces et les représailles contre les organisations de la société civile et les défenseurs des droits humains, doivent faire l'objet d'une enquête, et les responsables doivent répondre de leurs actes.

Tandis que nous plaidons pour la protection des droits humains et l'autonomisation de la société civile, nous devons également nous pencher sur un autre problème urgent qui touche largement notre société : l'inégalité de genre et les violations persistantes des droits des femmes. La dernière violation en date, ce sont les restrictions imposées à la liberté de circulation des femmes. En mai dernier, l'Organe de sécurité intérieure du Gouvernement d'unité nationale a introduit une nouvelle procédure imposant aux Libyennes voyageant seules à partir d'aéroports situés dans la région de l'ouest de la Libye de remplir une déclaration officielle précisant les raisons de leur déplacement ainsi que les motifs pour lesquels elles se déplacent seules. Le Gouvernement de stabilité nationale, dans l'est du pays, a imposé des restrictions un mois plus tard, exigeant des attestations de sécurité pour les déplacements. Ces nouvelles procédures sont discriminatoires à l'égard des femmes, car elles les privent de leur autonomie et de leurs droits en tant que citoyennes à part entière. Une approche multidimensionnelle prévoyant une réforme juridique, une campagne de sensibilisation et une coopération internationale est essentielle pour garantir l'abolition complète de ces restrictions injustes à la liberté de circulation des femmes en Libye.

Ces restrictions témoignent aussi des inégalités plus larges entre les femmes et les hommes au sein de notre société et s'inscrivent en parallèle de l'absence de représentation des femmes dans le dialogue politique actuel. Le fait que les femmes et les jeunes n'ont pas voix au chapitre dans le dialogue politique empêche tout progrès réel dans la transition vers la paix et la stabilité. Une approche plus inclusive est indispensable à la stabilité de la Libye et à la construction d'un avenir juste et prospère pour tous.

Je voudrais terminer mon intervention en insistant sur l'importance que revêt l'application du principe de responsabilité pour l'avenir de la Libye, car elle garantit la justice, favorise la réconciliation, décourage de futures atteintes éventuelles et atteste d'un engagement en faveur des droits humains et d'une bonne gouvernance. En amenant les personnes et les institutions à répondre des torts causés par le passé, la Libye peut jeter les bases de la confiance, de la stabilité et du progrès, qui sont déterminantes pour un avenir pacifique. En défendant les droits humains, nous ouvrons la voie à une Libye où règnent la

dignité, l'égalité et la justice, un avenir où chaque voix est entendue, où chaque vie est valorisée et où les liens de notre humanité commune sont infrangibles.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Al Jerbi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, et M^{me} Al Jerbi des exposés qu'ils nous ont présentés aujourd'hui. Je salue la participation du représentant de la Libye à la présente séance.

Je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, le Royaume-Uni est vivement préoccupé par les violences qui ont eu lieu la semaine dernière à Tripoli, en particulier leurs conséquences sur les civils. Nous avons déjà constaté cette année le coût de la violence et de l'instabilité dans les pays voisins de la Libye, que ce soit au Soudan ou au Niger. Les acteurs libyens doivent tenir compte de cet avertissement et assumer leurs responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans le pays. Les personnes et les entités qui menacent la paix et la sécurité ou qui entravent le processus politique en Libye pourraient être inscrites sur la liste du régime de sanctions concernant la Libye.

Deuxièmement, ces affrontements soulignent combien il est urgent de faire progresser le processus politique libyen. Je me félicite des efforts déployés par le Représentant spécial Bathily pour faciliter les négociations entre les acteurs libyens afin de parvenir à un accord politique en vue de la tenue d'élections. Les dirigeants libyens doivent collaborer de toute urgence avec le Représentant spécial pour donner à ce processus une chance d'aboutir. Nous appelons les dirigeants libyens à travailler dans un esprit constructif avec le Représentant spécial Bathily, notamment en participant à toutes les réunions qu'il organise, à être prêts à faire des concessions et à faire avancer le pays vers la tenue d'élections.

Troisièmement, l'exposé de M^{me} Al Jerbi met en évidence les effets de la répression de la société civile sur les Libyens. La concurrence entre les institutions libyennes pour le contrôle de l'espace civique et les récentes informations faisant état d'arrestations arbitraires et du musellement de la société civile révèlent une tendance alarmante. L'espace civique doit être protégé pour permettre aux Libyens de tenir leurs dirigeants responsables de leurs actes et donner à chacun les moyens de contribuer à la mise en place d'une société ouverte et démocratique qui garantisse la liberté d'association, d'action et de réunion.

Je voudrais terminer en appelant les dirigeants libyens à prendre en compte les répercussions de l'impasse politique sur le peuple libyen. La Libye continue de souffrir de l'absence de progrès politiques et n'est pas en mesure de réaliser des investissements à long terme en faveur de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité. Les dirigeants libyens doivent assumer leurs responsabilités et faire les compromis nécessaires pour organiser des élections et accomplir des progrès à plus long terme sur le plan politique.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, de ses informations actualisées et M^{me} Al Jerbi de son exposé éclairant. Je salue également l'Ambassadeur Elsonni, qui est parmi nous aujourd'hui.

Le Japon renouvelle avant toute chose son appel pressant en faveur de la tenue sans délai des élections présidentielle et législatives dans l'ensemble de la Libye. Après avoir constaté les efforts déployés par le comité 6+6, les membres du Conseil de sécurité sont unanimes pour dire qu'il faut continuer de tirer parti des progrès accomplis pour élaborer une base juridique et un accord politique permettant d'organiser des élections libres, régulières, transparentes, ouvertes à tous et sûres. Les élections sont le seul moyen de redonner une légitimité aux institutions du pays. Malheureusement, les acteurs politiques libyens n'ont pas encore dégagé le consensus nécessaire pour ouvrir la voie à des élections.

Pour que les élections tant attendues puissent avoir lieu, le Japon est fermement convaincu que le Conseil doit appuyer sans réserve les efforts déployés par le Représentant spécial Bathily pour faciliter les négociations et les compromis politiques entre les acteurs libyens. Au fur et à mesure que la situation évolue, une démarche plus prudente s'impose pour éviter tout retour en arrière. L'approche inclusive du Représentant spécial doit être appuyée. Le Japon prend acte de la réunion qui s'est tenue le 19 août à Benghazi, mais le Conseil doit également exhorter les acteurs libyens à prendre une part constructive aux efforts de M. Bathily. Le Japon entend appuyer un processus politique véritablement dirigé et contrôlé par les Libyens.

Pour ce qui est de la sécurité, le Japon exprime ses sincères condoléances aux membres des familles des personnes tuées lors des récents affrontements violents survenus à Tripoli. Le Japon note en outre avec inquiétude que la situation au Soudan a considérablement ralenti le processus de retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires. Le Japon se félicite par ailleurs de la récente réunion du groupe de travail sur la sécurité à Benghazi, qui vise à créer un environnement sûr et propice à la tenue d'élections.

S'agissant des questions économiques, le Japon se félicite de l'annonce de la réunification de la Banque centrale de Libye et prend note avec satisfaction de la création d'une haute commission de surveillance financière chargée de garantir l'équité et la transparence des dépenses et de la distribution des ressources nationales. Nous espérons sincèrement que ces avancées contribueront à insuffler une dynamique favorable à l'unification de toutes les institutions politiques, militaires et de sécurité du pays.

En ce qui concerne les mesures de gel des avoirs, nous nous félicitons de la discussion qui a eu lieu au début du mois entre la Libyan Investment Authority et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de transformation de ce fonds.

Enfin, le Japon se joint aux autres pays pour exprimer sa préoccupation quant aux restrictions croissantes imposées aux activités des organisations de la société civile sur le terrain. Nous demandons au Gouvernement libyen de prendre les mesures qui s'imposent pour clarifier le fondement juridique de leurs activités. De plus, les problèmes humanitaires découlant de la situation des réfugiés, des migrants et des personnes enlevées doivent être traités dès que possible.

Je voudrais conclure mon intervention en réaffirmant l'engagement ferme du Japon envers le peuple libyen et ses aspirations à une Libye stable et pacifique.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Représentant spécial Abdoulaye Bathily et M^{me} Noura Al Jerbi pour leurs interventions.

Les Libyens ont clairement exprimé leur volonté d'avoir des élections présidentielle et législatives. Il est important de les écouter. La pleine mobilisation de l'ensemble des acteurs libyens et internationaux en ce sens est essentielle. Le peuple libyen a le droit de choisir ses dirigeants de façon démocratique en se rendant aux urnes.

Les projets de lois électorales qui ont été proposés par le comité 6+6, représentant la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État libyens, vont dans la bonne direction. Il s'agit d'une avancée significative vers la tenue d'élections présidentielle et législatives simultanées. Les discussions entre acteurs libyens, en lien avec le Représentant spécial, doivent être encouragées afin de finaliser et de promulguer les lois électorales dans les meilleurs délais.

La France se félicite de l'engagement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à poursuivre son travail avec toutes les institutions et tous les acteurs

libyens concernés en vue d'élections crédibles, inclusives et transparentes. Elle réaffirme son soutien à la médiation du Représentant spécial Abdoulaye Bathily pour atteindre cet objectif.

La pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020 et le maintien de la stabilité et de la sécurité en Libye sont essentiels. De graves affrontements armés entre milices ont eu lieu à Tripoli il y a quelques jours, dans un contexte d'insécurité grandissante en Tripolitaine du fait du poids qui a été pris par les milices. La France appelle de nouveau les autorités libyennes à prévenir toute escalade et rappelle leur responsabilité à assurer la sécurité de la population. Ces derniers événements rappellent l'importance d'institutions sécuritaires et militaires unifiées qui soient à même d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire et de mettre un terme à l'emprise des milices. Dans cet esprit, la France continuera à appuyer, en coordination avec l'ONU et l'ensemble de ses partenaires, la Commission militaire conjointe 5+5 et les deux chefs d'état-major, en vue d'une réunification de l'armée libyenne. La France continuera également d'exiger le respect de l'embargo sur les armes et le retrait de l'ensemble des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires du territoire libyen, en coopération avec les pays voisins de la Libye.

La juste répartition des ressources entre l'ensemble des régions libyennes est essentielle à la résolution de la crise politique et sécuritaire et à la construction d'une Libye stable, unifiée et souveraine. À ce titre, la France salue la mise en place par le Conseil présidentiel d'une haute commission de surveillance financière, dédiée à la répartition des revenus et à la gestion des dépenses publiques. Elle salue également les efforts de l'ensemble des acteurs libyens en ce sens.

La France réitère sa préoccupation vis-à-vis des violations des droits de l'homme en Libye à l'encontre de la population civile, et en particulier des migrants. Il est urgent de mettre fin à la traite d'êtres humains. Les atteintes aux libertés fondamentales et la réduction des libertés d'expression et d'association sont également très inquiétantes, tout comme les entraves à la liberté de circulation des femmes libyennes, dont a également parlé la représentante de la société civile. Nous invitons les autorités libyennes à se conformer à leurs obligations au titre du droit international et du droit international humanitaire.

La légitimité politique doit être restaurée en Libye, tout comme la souveraineté et l'unité du pays. Il s'agit de la seule voie vers la stabilité. La tenue d'élections transparentes et impartiales dans l'ensemble de la Libye et dans

les meilleurs délais est essentielle. La France appelle les parties concernées à œuvrer de bonne foi et à coopérer avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour y parvenir, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux attentes des Libyens.

M. Agyeman (Ghana) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Mozambique et mon pays, le Ghana. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abdoulaye Bathily, pour son exposé enrichissant. Nous remercions également M^{me} Al Jerbi. Nous nous félicitons de la participation du Représentant permanent de la Libye à la séance d'aujourd'hui. Les trois membres africains du Conseil de sécurité souhaiteraient insister aujourd'hui sur trois points.

Premièrement, nous exprimons notre appréciation pour le travail inlassable du Représentant spécial du Secrétaire général Bathily pour trouver des solutions consensuelles, en coopération avec les autorités libyennes, aux problèmes liés à la tenue dès que possible d'élections présidentielle et législatives transparentes et inclusives en Libye.

(l'orateur poursuit en anglais)

Sur le plan politique, les trois membres africains du Conseil saluent les efforts continus déployés par le Représentant spécial pour travailler avec toutes les institutions et tous les acteurs libyens concernés afin d'aborder les aspects contestés du cadre électoral. Tout en notant les travaux utiles réalisés par le comité 6+6, nous exhortons le Représentant spécial du Secrétaire général à travailler avec toutes les parties prenantes pour établir un calendrier définitif afin de répondre aux aspirations du peuple libyen à la tenue d'élections dans les meilleurs délais. Les trois membres africains du Conseil de sécurité espèrent que les parties prenantes libyennes parviendront dès que possible à un consensus politique sur un projet de législation électorale viable, afin d'ouvrir la voie à une stabilité durable dans le pays. Nous appelons une nouvelle fois toutes les parties prenantes libyennes à garantir la participation véritable de la société libyenne, y compris des femmes et des jeunes, à un dialogue inclusif et de bonne foi, seul garant de la paix et de la stabilité durables que le peuple libyen mérite. Les trois membres africains du Conseil réaffirment que le processus de paix en Libye doit être dirigé et contrôlé par les Libyens, facilité par l'ONU et soutenu par la communauté internationale, dans le cadre d'un dialogue inclusif propice à la réconciliation nationale. À cet égard, nous nous sommes félicités de la réunion préparatoire qui s'est tenue à Brazzaville le 20 juillet dans le cadre des processus de réconciliation facilités par l'Union africaine.

Deuxièmement, en ce qui concerne la situation de sécurité, les trois membres africains du Conseil de sécurité notent avec inquiétude la fragilité des conditions de sécurité, qui s'est récemment traduite par des affrontements armés entre groupes rivaux à Tripoli. Les violents affrontements survenus les 14 et 15 août entre la 44^e Brigade et l'Organe de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ont fait au moins 55 morts et 146 blessés parmi les civils. Nous condamnons fermement cet incident et appelons une nouvelle fois tous les groupes armés à faire preuve de retenue et à respecter pleinement l'accord de cessez-le-feu de 2020 afin de maintenir la dynamique positive engagée en faveur de la paix et de la sécurité à long terme. Les trois membres africains du Conseil appellent les autorités libyennes à poursuivre leurs efforts et à honorer leur engagement à unifier les forces de sécurité libyennes.

Troisièmement, sur le plan des droits humains, les trois membres africains du Conseil de sécurité continuent d'exhorter les autorités libyennes, avec l'appui de la communauté internationale, à œuvrer pour améliorer le sort des migrants et des réfugiés en Libye. Nous condamnons fermement la détention arbitraire généralisée des demandeurs d'asile dans des conditions inhumaines et appelons les autorités nationales à s'assurer que les migrants sont protégés contre toute violation des droits humains, y compris la traite, la torture, la violence sexuelle et fondée sur le genre et l'extorsion. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pour trouver d'autres solutions à la détention afin de gérer les migrations conformément au droit international.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité restent préoccupés par les répercussions économiques du conflit prolongé et de la crise politique actuelle en Libye, qui ont une incidence négative sur l'accès aux services essentiels, notamment les soins de santé et l'éducation, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Toutefois, nous saluons le travail accompli par la haute commission de surveillance financière et l'accord conclu il y a deux jours pour unifier la Banque centrale de Libye. Nous recommandons vivement que l'approche consultative et nationale adoptée pour parvenir à des résultats si importants soit reproduite pour résoudre les nombreux défis nationaux auxquels la Libye doit faire face.

Compte tenu des troubles politiques et des problèmes de sécurité que traverse actuellement le Sahel, les trois membres africains du Conseil espèrent que l'État libyen, fort du soutien du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble, fera preuve d'une volonté renouvelée et d'un sens de l'urgence pour stabiliser la Libye dans les meilleurs délais, dans le respect de sa souveraineté, de son indépendance politique et de son intégrité territoriale.

M^{me} Chanda (Suisse) : Je remercie le Représentant spécial Abdoulaye Bathily et M^{me} Noura Al Jerbi pour leurs exposés. Je souhaite approfondir trois points.

Premièrement, en ce qui concerne le processus politique, la Suisse demeure convaincue de la nécessité d'organiser des élections, reconnaissant que ce sont les Libyennes et les Libyens eux-mêmes qui réclament des élections. Nous prenons acte du travail effectué par le comité 6+6 pour parvenir à un accord sur des projets de lois électorales. Il est impératif que les questions non résolues soient abordées. Afin de créer un environnement propice à des élections justes et équitables, un accord préélectoral inclusif est nécessaire. Nous soutenons un processus mené sous les auspices de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et appelons les acteurs libyens à coopérer de manière constructive. La sécurité étant également une précondition pour un environnement propice aux élections, la Suisse est préoccupée par la situation de sécurité très tendue, telle que démontrée par les affrontements ayant eu lieu à Tripoli la semaine passée.

Deuxièmement, s'agissant de la situation des droits de l'homme, parmi les enseignements que la Suisse tire de son rôle de Coprésidente du groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme du processus de Berlin, il est crucial de donner la parole à celles et ceux qui font face à la détérioration de la situation au quotidien. Or, les Libyennes et les Libyens, comme nous l'avons aussi entendu de la part de M^{me} Al Jerbi, nous font part d'une préoccupation majeure : l'espace de la société civile se rétrécit continuellement. Le dernier rapport du Secrétaire général le confirme (S/2023/589) : les contrôles excessifs et les restrictions bureaucratiques imposés par les acteurs de la sécurité ne cessent d'augmenter. La Suisse soutient l'appel du Secrétaire général à la levée de ces mesures, notamment de la loi n° 19 de 2001. Celle-ci restreint les droits d'expression, d'association et de réunion pacifique de tout individu, y compris les membres de la société civile, en contradiction évidente avec les obligations du droit international des droits de l'homme de la Libye.

La Suisse est particulièrement préoccupée par les violations et abus dont les femmes et les filles sont victimes, qu'elles soient libyennes ou étrangères. Les agressions de nature sexuelle et sexiste, notamment dans les lieux de détention, doivent cesser, être prévenues et punies. L'inclusion des femmes dans les processus politiques, comme les élections et le processus de réconciliation nationale, est également essentielle. Leur participation doit se faire en toute sécurité, sans harcèlement, intimidation ou entraves à leur liberté de mouvement et leurs droits fondamentaux.

S'agissant des sanctions, celles-ci doivent être mises en œuvre de façon effective, dans le respect des décisions du Conseil de sécurité. Le renforcement des procédures équitables dans les régimes de sanctions est également important. La Suisse salue le travail du Bureau du Médiateur auprès du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés en faveur de l'application de l'état de droit dans les sanctions de l'ONU. À cet égard, nous soulignons la pertinence de ce mécanisme d'examen de demandes de radiation pour les autres régimes de sanctions comme celui-ci. À ce sujet, la Suisse rappelle la lettre adressée au Conseil de sécurité par le groupe des États de même avis sur les sanctions ciblées (S/2023/486).

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, et le Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur Ishikane, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. J'ai également écouté attentivement la déclaration de M^{me} Al Jerbi. Je salue la participation de l'Ambassadeur Elsonni à la présente séance.

Le processus politique en Libye est actuellement à un stade critique. La Chine se félicite de l'action menée par le comité conjoint dit « 6+6 » pour parvenir à un accord sur le projet de loi électorale et prend note de l'approbation du projet de loi en question par la Chambre des députés libyenne. La Chine encourage toutes les parties en Libye à participer au dialogue sur la base actuelle, à forger un consensus et à promouvoir un processus de transition politique global et inclusif.

La Chine attache une grande importance à la Ligue des États arabes, à l'Union africaine et aux pays de la région, et soutient le rôle important qu'ils continuent de jouer. La Chine appuie également les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, pour renforcer la communication avec toutes les parties en Libye afin de créer des synergies.

La situation en Libye est le résultat de multiples facteurs de nature politique, historique et ethnique, et la pression et l'ingérence extérieures sont d'importantes sources d'instabilité. Récemment, les parties concernées en Libye et des organisations régionales, telles que la Ligue des États arabes, ont appelé à plusieurs reprises à respecter la souveraineté de la Libye et son appropriation

de la question libyenne. La communauté internationale doit adhérer au principe d'un processus dirigé et contrôlé par les Libyens, respecter les voix de toutes les parties concernées et tenir compte des préoccupations raisonnables de toutes les parties au lieu d'appliquer aveuglément des pressions extérieures et d'imposer des solutions.

Les affrontements intenses qui ont eu lieu récemment à Tripoli ont fait des victimes. La Chine appelle toutes les parties en Libye à faire preuve de retenue, à éviter tout acte pouvant entraîner une escalade et à respecter le cessez-le-feu.

La Chine se félicite que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, ait présidé à plusieurs reprises les réunions de la Commission militaire conjointe 5+5 et espère que toutes les parties en Libye mettront en œuvre les recommandations issues des réunions et réaliseront d'importants progrès dans l'unification des services de sécurité et la création d'un mécanisme de cessez-le-feu.

Le retrait des forces armées extérieures et des mercenaires est un facteur important pour la sécurité de la Libye et de la région, et on ne saurait ignorer les retombées de la situation au Soudan. La Chine encourage la Libye à renforcer la communication et la coopération avec les pays de la région afin d'assurer un processus d'évacuation harmonieux et ordonné et de préserver la sécurité commune du pays et de la région.

La Chine prend note de la reprise progressive de la production pétrolière en Libye et de l'amélioration de la situation économique. Nous saluons les mesures importantes prises récemment, telles que la création de la haute commission de surveillance financière et la réunification de la Banque centrale de Libye. La communauté internationale doit aider la Libye à coordonner les efforts pour promouvoir la réconciliation politique et la reconstruction économique, et soutenir davantage le commerce extérieur et les investissements de la Libye.

Toutes les parties en Libye doivent régler leurs différends concernant la gestion et la répartition des revenus de l'industrie pétrolière, et veiller à ce que l'ensemble de la population bénéficie réellement des dividendes du développement. Les avoirs gelés du Gouvernement libyen sont la propriété collective du peuple libyen et doivent être utilisés aux fins de la reconstruction et du développement du pays. Le Conseil de sécurité et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye doivent accorder une grande attention à la question de la perte des avoirs gelés et prendre des mesures concrètes à cet égard.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), M. Abdoulaye Bathily, et le Représentant permanent du Japon, M. Kimihiro Ishikane, en sa qualité de de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de leurs exposés. Nous avons également écouté l'exposé de la représentante de la société civile.

Malheureusement, depuis plus d'une décennie, la Libye n'a pas pu se remettre des conséquences de l'intervention militaire des pays de l'OTAN, qui a pratiquement détruit son statut d'État, porté atteinte à son intégrité territoriale et ruiné son économie. Par conséquent, malgré de nombreuses tentatives, les initiatives visant à reconstruire le pays ne se sont pas concrétisées aussi rapidement que nous l'espérions. Le pays est encore plus divisé, en raison de l'influence de divers intérêts extérieurs et du manque de soutien neutre et coordonné en faveur d'un dialogue national.

Néanmoins, les efforts déployés par le peuple libyen pour réparer son pays portent leurs fruits. Nous saluons la décision prise par les Libyens le 6 juillet de créer une haute commission de surveillance financière et la décision du 20 août de fusionner les sections occidentale et orientale de la Banque centrale de Libye, qui fonctionnaient séparément depuis 2014. Nous espérons que les travaux de réunification de cette institution, qui est responsable, entre autres, de la répartition des revenus provenant des exportations d'énergie, favorisera également l'intégration sur le plan politique.

La préparation et la tenue d'élections présidentielles et législatives est un élément clef du programme de la Libye, qui mettrait fin à la présence de longue date de deux autorités et assurerait la restauration de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, tout en relevant les défis de son redressement après la crise.

À cet égard, nous avons suivi de près le volet constitutionnel du processus politique libyen. Le 25 juillet, il a été annoncé que les chefs de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État avaient conclu les négociations et approuvé une feuille de route au sein de leurs structures respectives pour la tenue d'élections et la formation d'un nouveau gouvernement national. Plus tôt, à la fin du mois de juin, dans le cadre du comité conjoint dit « 6+6 », créé à leur initiative dans la ville marocaine de Bouznika, un certain nombre d'accords importants ont été conclus.

Nous appelons tous les acteurs libyens à redoubler d'efforts et à créer enfin des conditions propices à l'organisation d'élections présidentielles et législatives dans un avenir proche. Nous considérons que ce sont les Libyens

eux-mêmes qui doivent déterminer quand et comment organiser des élections. À cet égard, il est essentiel d'axer les efforts sur l'appui que nous pouvons leur apporter dans cette entreprise, sans prendre de décisions à leur place.

Si le résultat des élections nationales en Libye n'est pas reconnu par l'ensemble des principales forces politiques, le pays ne pourra pas éviter une déstabilisation accrue et une nouvelle vague de violence. Le processus électoral doit donc être transparent, véritablement inclusif et associer, sans discrimination, l'ensemble des principales forces politiques de l'ancienne Jamahiriya, y compris les représentants des anciennes autorités.

Il est clair pour nous que, dans les circonstances actuelles, seuls des efforts conjoints déployés par toutes les parties prenantes libyennes et les acteurs mondiaux et régionaux influents, l'ONU jouant un rôle central, permettront d'accomplir des progrès véritables en Libye. L'ONU et son principal instrument, la MANUL, sont plus importants que jamais pour surmonter la crise. Nous réaffirons notre appui au travail inlassable de M. Bathily, Chef de la MANUL, en vue de trouver une issue acceptable à l'impasse politique nationale et de relancer le dialogue politique.

Comme l'a déclaré le Président russe, Vladimir Poutine, au cours de la session plénière du deuxième sommet Russie-Afrique, le 28 juillet, il est impératif de parvenir à une véritable unité nationale et d'éviter que le territoire libyen ne devienne le terrain où s'affrontent des États tiers. La Russie est consciente de la complexité de ce processus et, en ce qui la concerne, fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer une coopération constructive entre toutes les forces libyennes en présence.

L'expérience libyenne montre clairement que toute initiative distincte, notamment celles qui cherchent à créer différents formats et tables rondes pour soutenir un règlement mais qui n'associent pas tous les acteurs internationaux et régionaux influents, ni, d'ailleurs, les représentants de la Libye elle-même, est vouée à l'échec. Une fois de plus, nous soulignons que notre pays est prêt à coopérer de manière constructive avec toutes les parties intéressées. Dans le même temps, nous sommes évidemment préoccupés par les velléités de certains pays occidentaux d'utiliser la situation en Libye pour promouvoir certains intérêts géopolitiques et économiques, notamment sur le marché des hydrocarbures.

Il est encourageant d'entendre que cela fait plus de deux ans qu'il n'y a pas eu de combats actifs en Libye. Toutefois, la situation en matière de sécurité demeure fragile, comme en témoignent les récents affrontements à Tripoli, à Zaouiya et dans d'autres villes. Il est également

préoccupant de constater que des cellules de structures terroristes internationales et régionales renforcent leur position dans le pays et que le chaos règne de plus en plus dans les zones frontalières de l'ancienne Jamahiriya, dont certains voisins connaissent une période d'instabilité. Par ailleurs, nous soulignons qu'il faut intensifier les efforts pour créer des conditions propices à l'intégration des composantes militaires disparates du pays au sein d'une armée libyenne unifiée. Il faudra pour cela déployer beaucoup d'énergie et faire preuve d'une grande volonté politique. Sur ce point, nous nous félicitons des travaux de la Commission militaire conjointe 5+5, qui continue de progresser vers une solution globale. L'une des questions clefs à cet égard est le retrait, à terme, de la présence militaire étrangère du territoire libyen. Nous sommes favorables à un retrait synchronisé, équilibré, progressif et échelonné de tous les groupes armés et unités militaires non libyens.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, de son exposé détaillé, et M^{me} Al Jerbi de ses observations éclairantes.

Je voudrais tout d'abord me féliciter de l'unification de la Banque centrale de Libye et saluer le travail de toutes les personnes qui y ont contribué. Nous prenons note de la création en Libye de la haute commission de surveillance financière, ce dont nous nous félicitons. Nous jugeons positifs les progrès importants enregistrés en vue d'assurer la transparence des fonds publics et la répartition équitable de la richesse nationale libyenne, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. Nous espérons que cette dynamique perdurera et qu'elle encouragera les forces politiques libyennes à poursuivre dans cette voie, y compris en ce qui concerne le volet sécuritaire et les processus politiques. En vérité, les récents accrochages meurtriers à Tripoli sont un rappel brutal du fait que les conditions de sécurité sont fortement affectées par l'impasse politique dans laquelle se trouve la Libye. Nous nous associons à celles et ceux qui appellent à la désescalade et à l'application du principe de responsabilité. Ces événements nous rappellent également qu'il est impératif de respecter scrupuleusement l'embargo sur les armes en Libye.

Nous nous félicitons de l'exposé du Représentant spécial Bathily et réaffirmons l'appui indéfectible de l'Albanie à son mandat et à son rôle crucial de médiateur en Libye, que nous saluons. Nous restons attachés à un processus politique inclusif dirigé et contrôlé par les Libyens et facilité par l'Organisation des Nations Unies, qui ouvre la voie à la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous dès que possible. Toutes les parties prenantes libyennes doivent s'engager à trouver des solutions crédibles et durables pour répondre aux aspirations

de leur propre peuple. Nous les appelons donc à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord politique. Dans cette optique, les parties libyennes doivent définir la base juridique nécessaire à l'établissement des fondements sur lesquels ériger la démocratie dans le pays par le biais d'élections démocratiques tenues selon une loi électorale répondant aux attentes de tous les acteurs politiques. Les élections sont le seul moyen de restaurer la légitimité des institutions libyennes. Il est dès lors crucial que les efforts de médiation déployés par l'ONU et le Représentant spécial Bathily bénéficient du soutien le plus ferme à l'intérieur et à l'extérieur du pays. L'instauration des conditions nécessaires à la stabilité et à la sécurité relève de la responsabilité commune de tous les acteurs. Ceux qui y font obstacle devront rendre des comptes.

Sur le plan de la sécurité, nous reconnaissons que la situation reste fragile et nous réaffirmons qu'il est urgent d'unifier les institutions militaires et de sécurité pour parvenir à une paix et une stabilité durables. Malheureusement, la situation politique qui règne dans le pays est également lourde de répercussions sur la situation des droits humains. Comme vient de le dire l'intervenante de la société civile – et cela reste une préoccupation majeure –, les attaques contre les défenseurs des droits humains, les militants des droits des femmes, les journalistes et les associations de la société civile doivent cesser. L'application du principe de responsabilité est essentielle à cet égard, comme l'a mentionné l'intervenante. La société civile a un rôle fondamental à jouer dans l'instauration d'un climat propice à la tenue d'élections libres et régulières.

Je conclurai en insistant auprès de toutes les parties libyennes sur la nécessité de tracer une voie claire vers les élections. Nous les appelons à collaborer de manière constructive avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye afin de sortir d'une impasse qui amenuise tout espoir d'un avenir meilleur pour les Libyennes et les Libyens.

M. Moretti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie de son exposé le Représentant spécial, M. Bathily. Je remercie également M^{me} Al Jerbi, de la société civile, de sa contribution, et je me joins aux collègues qui ont souhaité la bienvenue à la délégation libyenne à cette séance.

C'est avec une profonde inquiétude que le Brésil a suivi les récents affrontements armés qui ont éclaté à Tripoli les 14 et 15 août. Nous déplorons la reprise des hostilités et exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute nouvelle violence. Nous appelons tous les acteurs exerçant une autorité sur les groupes armés dans le pays à redoubler d'efforts pour mettre en place une architecture de sécurité unifiée et responsable en Libye. La menace d'une résurgence du conflit libyen nous rappelle

avec force qu'il est urgent d'appuyer la mise en œuvre du cessez-le-feu d'octobre 2020, notamment en réformant le secteur de la sécurité. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés dans la société libyenne sont également essentiels à la réussite de toute stratégie visant à améliorer les conditions de sécurité dans le pays. À l'origine de l'impasse politique actuelle, il y a un manque évident et profond de confiance et de cohésion sociale entre les principales institutions et parties prenantes libyennes. Ces circonstances sont également propices aux ingérences extérieures, qui ne font qu'aggraver l'impasse politique actuelle.

Les efforts de consolidation de la paix peuvent créer des conditions favorables à la réconciliation politique et sociale. À cet égard, nous rappelons le rôle que la Commission de consolidation de la paix peut jouer, à la demande de la Libye, pour mobiliser l'attention internationale sur les besoins et priorités définis au niveau national en matière de consolidation de la paix. La Commission peut aider à promouvoir le dialogue entre tous les acteurs concernés et contribuer à l'examen de la situation en Libye par le Conseil de sécurité. Les liens entre la situation en Libye et celle qui règne dans les pays voisins, en particulier ceux du Sahel, exigent également une collaboration étroite au niveau régional. Nous prenons note de la contribution de la Commission militaire conjointe 5+5 pour ce qui est de coordonner les positions des acteurs libyens concernés quant au retrait et au rapatriement des forces étrangères de Libye vers des pays voisins. Nous notons et saluons la mobilisation de l'Union africaine à l'appui du processus de réconciliation nationale en Libye. Nous espérons qu'elle sera en mesure de contribuer à des solutions durables sur le plan politique également.

La mise en place d'un gouvernement unifié doit être le résultat d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens. Un accord entre la Chambre des députés et le Haut Conseil d'État en préparation des élections nationales, fondé sur les travaux du comité 6+6, est en droite ligne de ce principe clef. Nous ne doutons pas que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye continuera de faciliter le dialogue intralibyen afin de créer des conditions propices à l'unification du Gouvernement. Le Brésil réaffirme son appui au mandat du Représentant spécial du Secrétaire général pour ce qui est d'assurer la médiation entre les parties prenantes libyennes, conformément au principe de l'appropriation nationale. Nous jugeons encourageante l'annonce, le 20 août, de la réunification de la Banque centrale de Libye, après près de neuf ans de division. Nous espérons que cette décision aura une incidence positive sur l'économie libyenne et servira de catalyseur pour l'unification d'autres institutions.

La préservation des avoirs de la Libye, qui sont gelés depuis 12 ans, nécessite, de la part du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, un suivi plus étroit et des mesures actualisées qui soient adaptées à la réalité d'aujourd'hui. La paralysie du processus politique en Libye ne saurait en aucun cas justifier une paralysie du Comité des sanctions face à des informations faisant état de l'épuisement des fonds ou de menaces de confiscation des fonds souverains de la Libye. Le Brésil est disposé à étudier les moyens d'apporter des améliorations techniques au gel des avoirs au sein du Comité et du Conseil, le cas échéant.

M. Almazrouei (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), de son exposé important. Nous avons également écouté l'exposé de M^{me} Noura Al Jerbi. Nous nous félicitons de la participation de l'Ambassadeur de Libye, M. Taher Elsonni, à la présente séance. Je voudrais insister sur les principaux points suivants.

Premièrement, il est impératif de régler les questions en suspens concernant le projet de cadre juridique pour les élections, tel qu'il a été préparé par le comité 6+6, et de parvenir à un compromis acceptable pour toutes les parties. Cela permettra d'organiser simultanément des élections législatives et présidentielle, sur la base de fondements juridiques solides et avec des résultats respectés par toutes les parties, pour enfin mettre un terme à la période de transition d'une manière conforme à la volonté du peuple libyen frère. Les Émirats arabes unis appellent toutes les parties à poursuivre leurs efforts et à faire fond sur les récents accords en vue de parvenir à un règlement global et juste de la question et de sortir de l'impasse politique. Nous soulignons également que les parties doivent s'abstenir de toute initiative unilatérale susceptible d'exacerber les divisions actuelles. Nous exprimons notre appui aux efforts déployés par M. Bathily et la MANUL pour favoriser la mise en place d'un processus politique contrôlé et dirigé par les Libyens.

Deuxièmement, nous devons continuer de nous attaquer aux problèmes de sécurité qui se multiplient en Libye, comme le montrent les récents événements inquiétants dont nous avons été témoins à Tripoli. Les Émirats arabes unis expriment leurs sincères condoléances et leur sympathie aux familles des civils qui ont perdu la vie lors des récents affrontements, et appellent une nouvelle fois toutes les parties à désamorcer les tensions, à régler leurs différends de manière pacifique et à garantir la sécurité des civils, tout en faisant montre de la plus grande retenue afin que de tels événements malheureux ne se reproduisent

plus. Nous soulignons en outre qu'il est urgent de progresser dans l'unification de l'ensemble des institutions étatiques essentielles pour permettre à la Libye de s'attaquer plus efficacement aux difficultés et aux menaces qui pèsent sur elle, sachant que la situation qui prévaut dans certains pays voisins risque de compromettre les progrès accomplis par la Libye au cours des dernières années.

Nous nous félicitons de la tenue, fin juillet, à Benghazi, de la réunion du groupe de travail sur la sécurité du Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin, à laquelle ont participé les membres de la Commission militaire conjointe 5+5, et nous saluons l'engagement sincère et responsable dont ont fait preuve les parties pour mettre pleinement en œuvre l'accord de cessez-le-feu. Mon pays réaffirme son appui indéfectible à ces efforts et à toutes les initiatives qui visent à instaurer la confiance entre les responsables militaires et de la sécurité, ainsi qu'à unir le peuple libyen. Nous nous associons au groupe de travail sur la sécurité et à son appel aux parties libyennes pour qu'elles instaurent un climat propice à la tenue d'élections. Dans ce contexte, nous insistons sur la nécessité de poursuivre les efforts pour unifier les institutions militaires et de sécurité, et pour assurer le retrait progressif, équilibré et simultané de l'ensemble des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires.

Troisièmement, nous soulignons que la communauté internationale doit faire front commun pour appuyer les Libyens dans les efforts qu'ils déploient en vue de lutter contre la migration irrégulière et ses causes profondes, tout en respectant la souveraineté et la législation nationale de la Libye. Nous insistons aussi sur la nécessité d'étendre ces efforts aux pays d'origine et de transit. Nous nous félicitons de la participation de la Libye aux efforts internationaux et régionaux visant à régler ce problème.

Quatrièmement, mon pays souligne l'importance de protéger les droits du peuple libyen et de préserver ses richesses et ses avoirs gelés, et ce, à titre de priorité absolue. Ces actifs doivent être préservés pour les générations futures et les préoccupations des Libyens doivent être prises en considération. Cette problématique englobe la question de l'érosion des actifs libyens, ainsi que les tentatives de contrôle et d'acquisition de ces actifs par des tiers. Nous appelons une nouvelle fois à préserver les secteurs pétrolier et financier de la polarisation politique et à en maintenir l'unité et l'intégrité. Les Émirats arabes unis appuient les efforts déployés par le Conseil présidentiel libyen pour mettre en place un mécanisme de surveillance financière et saluent les méthodes de travail qu'il a adoptées à cet égard. Nous nous félicitons également que la haute commission de surveillance financière

ait approuvé, au début de ce mois, l'élaboration et l'unification de normes relatives à la divulgation des recettes et des dépenses publiques. Par ailleurs, nous insistons sur le fait que le Conseil de sécurité doit adopter une approche sérieuse et concrète à l'égard du régime de sanctions imposé à la Libye. Il convient de veiller à ce que la réévaluation tienne compte de la situation actuelle en Libye et contribue aux efforts nationaux au lieu de les entraver, en particulier dans le sud de la Libye.

Pour terminer, nous soulignons qu'il importe de mener à bien le processus de réconciliation nationale d'une manière qui soit pleinement inclusive. Il s'agit là d'un élément essentiel pour réaliser des progrès tangibles sur l'ensemble des questions politiques, économiques et de sécurité en Libye. Nous attendons avec impatience de voir aboutir toutes les initiatives visant à préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial Bathily de son exposé et M^{me} Al Jerbi de son intervention. Nous saluons la participation du Représentant permanent de la Libye, l'Ambassadeur Elsonni, à la présente séance, et nous écouterons attentivement sa déclaration.

L'Équateur a suivi avec inquiétude les affrontements armés qui ont eu lieu à Tripoli il y a quelques jours et qui ont fait des dizaines de morts et des centaines de blessés. Ces événements tragiques menacent d'éroder les acquis obtenus, ainsi que de saper les efforts déployés pour instaurer un climat de sécurité propice à la réalisation de progrès sur le plan politique. Il est impératif que les parties concernées règlent leurs différends par le dialogue et s'acquittent de la responsabilité qui leur incombe de garantir la sécurité et le respect des droits humains de la population civile. Nous encourageons la Mission d'appui des Nations Unies en Libye à continuer d'appuyer les efforts déployés par la Commission militaire conjointe 5+5 pour mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu de 2020 et élaborer le plan opérationnel prévoyant le retrait en bon ordre et synchronisé des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires. Afin d'éviter une détérioration de la situation humanitaire et un afflux d'armes et de munitions dans le pays, il est important que l'embargo sur les armes soit pleinement respecté, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous saluons les efforts déployés par l'équipe des Nations Unies en Libye pour élaborer une réponse en vue d'une éventuelle augmentation des besoins humanitaires et de protection le long des frontières. Nous nous félicitons également de la mise en place d'une haute commission de

surveillance financière, ainsi que de l'annonce du parachèvement de la réunification de la Banque centrale de Libye. Ces mesures positives peuvent insuffler un élan important à l'appui du processus politique et contribuer à l'unification d'autres institutions dans l'intérêt du peuple libyen.

Ma délégation est d'accord avec le Secrétaire général pour dire que le processus politique en Libye a atteint un stade critique. Elle demande instamment aux acteurs libyens concernés de se mettre d'accord sur un cadre électoral réaliste et de régler toutes les questions litigieuses en vue d'organiser dès que possible des élections pacifiques, transparentes et inclusives. L'Équateur réaffirme son appui aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour faciliter la conclusion d'un accord entre les acteurs libyens en vue de la tenue de ces élections, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et en tirant parti des progrès des négociations du comité 6+6.

Pour terminer, nous exhortons les dirigeants du pays à travailler de manière constructive et à coopérer également avec le Représentant spécial Bathily afin de trouver une solution qui fasse droit à l'aspiration du peuple libyen de rétablir la démocratie et de vivre dans la dignité et la prospérité. L'appui de la communauté internationale à cet égard demeure très important dans le cadre du respect inconditionnel du principe de l'appropriation nationale.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Bathily, de son exposé et M^{me} Al Jerbi de ses observations éclairantes. Je salue également la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Nous continuons à observer une impasse politique qui se prolonge en Libye. Il en résulte une situation tendue sur le plan de la sécurité, qui peut rapidement dégénérer en affrontements violents, comme nous l'avons constaté récemment. Cela souligne la nécessité pour la communauté internationale d'être unie et d'appuyer les efforts en faveur de la paix et de la stabilité dans le pays. Des élections sont nécessaires pour trouver une solution politique durable et inclusive.

Sur le plan politique, nous continuons d'exhorter toutes les parties libyennes et les principales parties prenantes à coopérer pleinement, de manière constructive et transparente et dans un esprit de compromis avec le Représentant spécial du Secrétaire général. Malte continuera à appuyer les efforts déployés par le Représentant spécial pour mener des consultations inclusives avec un large éventail d'acteurs et pour faciliter les discussions entre ces acteurs. C'est le seul moyen de faire avancer un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens,

sous les auspices de l'ONU, avec le consensus politique et le cadre juridique nécessaires pour organiser des élections libres, régulières, transparentes, inclusives et sûres. Nous réaffirmons le droit du peuple libyen de choisir ses dirigeants au moyen de ces élections et de voir ses aspirations démocratiques se réaliser. Dans ce contexte, nous insistons sur l'importance de la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les processus politiques et à toutes les réformes électorales, ainsi que de leur participation aux scrutins en toute sécurité.

Les récents affrontements à Tripoli et les récents incidents à Zaouiya mettent en évidence la fragilité de la situation en matière de sécurité. Nous continuons à plaider en faveur du dialogue, de la désescalade et de la responsabilité juridique de protéger les civils. Des menaces structurelles pèsent toujours sur la sécurité de la Libye, mettant en danger les civils, notamment les enfants. Dans ce contexte, nous nous félicitons que l'UNICEF mène une enquête en grappes à indicateurs multiples pour faire en sorte que nous disposions de davantage de données et d'analyses sur les femmes et les enfants dans le pays. Nous espérons que cela renforcera la capacité de la Libye s'agissant de garantir la surveillance des droits de l'enfant et de mettre en place des politiques efficaces relatives à la protection de l'enfance.

Nous sommes préoccupés par la présence continue de combattants étrangers, de forces étrangères et de mercenaires, dont le retrait total doit être une priorité. La prolifération des armes qui sont contrôlées par divers acteurs étatiques et non étatiques est tout aussi préoccupante. Il est essentiel de respecter pleinement l'embargo sur les armes ainsi que le cadre plus large du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous pensons que le gel des avoirs est censé être dans l'intérêt de la Libye et de son peuple, et que les fonds libyens détenus à l'étranger doivent être déclarés et gelés pour être, à terme, rapatriés. La poursuite des travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 et les autres mesures visant à stabiliser la situation en matière de sécurité nécessitent notre plein appui. Je pense notamment au rôle de l'opération IRINI et à la tenue des premières réunions plénières en présentiel en Libye du groupe de travail sur la sécurité du Comité international de suivi de la situation en Libye issu du processus de Berlin.

Nous nous félicitons de l'achèvement annoncé de la réunification des deux sections de la Banque centrale de Libye. Nous espérons que cela conduira à l'unification des institutions politiques et militaires. Nous saluons également comme une étape positive la création d'un haut comité

de surveillance financière visant à régler les problèmes de transparence pour ce qui est des dépenses publiques et de la répartition équitable des ressources nationales, et nous nous félicitons de ses récentes réunions. Nous espérons que cette mesure appuiera les efforts pour remédier aux difficultés socioéconomiques auxquelles sont confrontés de larges groupes de la population libyenne.

Du point de vue des droits humains, nous constatons avec regret la réduction de l'espace dévolu à la société civile en Libye. Les récentes mesures restrictives concernant les libertés et les droits fondamentaux, notamment la liberté de circulation des femmes, sont contraires à l'objectif d'élections inclusives et de réconciliation nationale, au cours desquelles les femmes, les jeunes et la société civile ont un rôle fondamental à jouer.

Je voudrais conclure mon intervention en réaffirmant l'appui de Malte à tous les efforts qui ont pour but de garantir un présent et un avenir inclusifs, pacifiques, stables et prospères à toutes les Libyennes et tous les Libyens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis d'Amérique.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Bathily, de son exposé riche en informations et de tout le travail qu'il accomplit. Je remercie également M^{me} Al Jerbi de tout ce qu'elle fait pour faire connaître les espoirs et les difficultés de la population dans toute la Libye et souligner la nécessité du principe de responsabilité. Sa voix a fortement résonné au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je salue la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Aujourd'hui, je voudrais aborder cinq problèmes auxquels la Libye est confrontée et discuter de la voie à suivre pour garantir la stabilité et la tenue d'élections démocratiques.

Premièrement, les États-Unis sont profondément préoccupés par la flambée de violence en Libye et dans la région. Nous condamnons les affrontements entre milices à Tripoli la semaine dernière. Il n'est pas possible de régler les griefs persistants par de nouveaux combats. C'est parfaitement clair. Par ailleurs, face à l'instabilité croissante dans des pays tels que le Soudan et le Niger, les factions libyennes doivent éviter de prendre des mesures qui pourraient enclencher une nouvelle spirale de violence.

Deuxièmement, je tiens à souligner que la meilleure voie à suivre pour le peuple libyen consiste à ce que nous appuyions, tous autant que nous sommes, les efforts

déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, pour consolider l'appui à la tenue d'élections dès que possible. Nous encourageons le Représentant spécial à continuer de faire fond sur les travaux du comité 6+6, qui sont essentiels pour régler les éléments contestés du cadre électoral, garantir l'accord politique inclusif nécessaire sur la voie des élections et favoriser des règles du jeu équitables pour tous les candidats. Toutes les parties, à savoir la Chambre des députés, le Haut Conseil d'État, le Gouvernement d'unité nationale, l'Armée nationale libyenne et le Conseil présidentiel, doivent s'unir pour faire les compromis nécessaires à la tenue des élections.

Dans le droit fil de notre appui à l'appropriation nationale du processus électoral, nous encourageons également tous les acteurs extérieurs à respecter la volonté du peuple libyen de définir sa propre voie. Le Bureau du Représentant spécial doit continuer à associer, dans toutes ses discussions, les acteurs de la société civile libyenne, qui joueront un rôle clef dans le succès à long terme de toute transition politique. Le peuple libyen est prêt à faire des compromis, des compromis qui permettront d'organiser des élections et d'instaurer la stabilité. À cette fin, nous sommes disposés à appuyer la formation d'un gouvernement intérimaire technocratique, dont la seule tâche serait d'amener le pays vers la tenue d'élections libres et régulières.

Troisièmement, en ce qui concerne la question essentielle de la gestion des recettes, nous jugeons encourageantes l'unification de la Banque centrale de Libye et la création d'un haut comité de surveillance financière. Cet effort mené par la Libye garantira qu'aucun acteur n'exerce un contrôle exclusif sur les dépenses publiques et contribuera à répondre aux griefs légitimes concernant la répartition équitable des recettes. La commission doit mettre l'accent sur la transparence et le contrôle fiscal afin de gagner la confiance du peuple libyen. Outre l'annonce récente de nouveaux progrès accomplis en vue de la réunification de la Banque centrale de Libye, ces avancées donnent un élan décisif à l'appui d'un accord politique.

Quatrièmement, nous jugeons encourageants les efforts déployés par la Commission militaire conjointe 5+5 pour garantir le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires et promouvoir les initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les progrès accomplis récemment aux fins de la formation d'une unité conjointe chargée de mener des patrouilles dans le sud du pays contribueront à sécuriser les frontières de la Libye et à prévenir le débordement des troubles régionaux.

Cinquièmement, nous ne cesserons d'attirer l'attention sur les conséquences néfastes des activités du groupe Wagner sur la Libye et l'ensemble de l'Afrique. Soyons clairs : les pays où le groupe Wagner est déployé sont plus pauvres, plus faibles et moins sûrs. Nous observons ce phénomène au Mali, au Burkina Faso, au Niger et au Soudan. Les dirigeants du groupe Wagner n'ont jamais caché leur ambition de s'implanter davantage en Afrique ni leur mépris pour l'intégrité territoriale de la Libye.

Le peuple libyen mérite changement, progrès et espoir. Il appartient aux dirigeants libyens de prendre des mesures et d'obtenir des résultats. Nous exhortons toutes les parties à œuvrer en faveur de la tenue d'élections, une étape cruciale qui aurait dû être franchie depuis longtemps et promouvra la stabilité et la prospérité.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Ishikane, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

M. Ishikane (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution.

Le rapport couvre la période allant du 20 juin au 22 août 2023, durant laquelle le Comité s'est réuni deux fois dans le cadre de consultations et a mené ses travaux selon la procédure d'approbation tacite. Plus récemment, lors des consultations tenues le 18 août, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final, présenté en application de la résolution 2644 (2022). Le rapport, qui sera soumis au Conseil au plus tard le 15 septembre, porte sur une série de questions, notamment les actes, en particulier ceux commis par les groupes armés libyens, qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité de la Libye, les violations du droit international humanitaire et des droits humains, y compris dans le contexte de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, la violation de l'embargo sur les armes, les exportations illicites de produits pétroliers raffinés et l'application du gel des avoirs. Au cours de la discussion interactive qui a suivi, les membres du Comité ont exprimé leur appui aux travaux du Groupe d'experts. Ils examinent actuellement l'ensemble des recommandations formulées par le Groupe d'experts en vue d'un éventuel suivi.

Auparavant, durant les consultations tenues le 4 août, qui ont été organisées en réponse à une

communication reçue de la Libyan Investment Authority, une entité inscrite sur la liste, le Comité a entendu un exposé de la Libyan Investment Authority et de sa société d'audit sur les questions relatives à l'application du gel des avoirs. Le représentant de la Libye a également fait une déclaration. Au cours de la discussion interactive qui a suivi, les membres du Comité ont pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de transformation de la Libyan Investment Authority et de la demande de cette dernière concernant le gel des avoirs, qui soulignait l'importance de garantir que les fonds gelés seront utilisés au profit du peuple libyen.

S'agissant de l'embargo sur les armes, le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir à deux notifications soumises respectivement par le Kenya et l'Allemagne au titre du paragraphe 13 b) de la résolution 2009 (2011). Le Comité a en outre approuvé une demande de dérogation présentée par Malte au titre du paragraphe 9 c) de la résolution 1970 (2011). De plus, le Comité a répondu à une lettre de la Libye concernant certains aspects de la mise en œuvre de l'embargo sur les armes. Le Comité envisage actuellement de répondre à une autre lettre de la Libye concernant une interaction entre un navire battant pavillon libyen et l'opération militaire IRINI de l'Union européenne en Méditerranée. Le Comité a aussi reçu une lettre de l'Union européenne concernant le statut de la cargaison saisie à bord d'un navire battant pavillon de la Guinée équatoriale à la suite d'une inspection effectuée l'année dernière par l'opération IRINI. Un membre du Comité a exprimé des vues divergentes quant à un éventuel suivi de la question, en se référant à la mise en œuvre de la résolution 2292 (2016). Il n'y a pas de consensus entre les membres du Comité à cet égard.

Dans le cadre des mesures visant à prévenir les exportations illicites de pétrole de la Libye, y compris de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés, le Comité a reçu une lettre de la Libye, conformément à la résolution 2146 (2014), au sujet du nouveau référent du Gouvernement libyen qui sera chargé de faire la liaison.

S'agissant du gel des avoirs, le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir à la notification soumise par le Royaume de Bahreïn au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011). Le Comité a également répondu à des lettres de la Libye et de Bahreïn sur des questions liées à cette mesure. Il a reçu deux lettres de la Libyan Investment Authority portant sur divers aspects du gel des avoirs.

En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Comité a reçu deux notifications de voyage de M^{me} Aisha Kadhafi, une personne inscrite sur la liste, pour un voyage

d'Oman vers l'Égypte, puis vers l'Italie, en vertu d'une dérogation accordée précédemment pour un nombre illimité de voyages pour motifs humanitaires pendant une période de six mois. Par la suite, le Comité a aussi reçu des lettres de l'Égypte et de l'Italie, les pays de destination, l'informant de ce voyage.

Pour ce qui est de la liste des sanctions, le Comité a reçu une première communication du référent pour les demandes d'inscription sur la liste établie conformément à la résolution 1730 (2006) en rapport avec la nouvelle demande de radiation présentée par une personne inscrite sur la liste, ainsi qu'une seconde communication du référent relative à la demande de radiation présentée par une autre personne inscrite sur la liste.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la volonté du Comité de contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Ishikane de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elsonni (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession des États-Unis à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je tiens également à remercier M. Bathily de son exposé, dans lequel il a démontré l'ampleur des défis auxquels mon pays est confronté et souligné dans le même temps la responsabilité partagée du Conseil à l'égard des événements qui se produisent.

J'adresse aussi mes remerciements au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye pour son exposé. Nous espérons qu'il tiendra compte des demandes que nous avons formulées en ce qui concerne la liste des sanctions imposées à des individus, étant donné que cette liste contient des noms qui ne doivent plus y figurer. Nous avons en outre présenté d'autres demandes, notamment au sujet du mécanisme de traitement des avoirs libyens gelés, dont nous avons déjà longuement discuté. Nous espérons que le Comité sera en mesure d'examiner cette question et de protéger les biens et les fonds appartenant aux Libyens.

Nous avons écouté M^{me} Noura Al Jerbi et voudrions la remercier de son exposé d'aujourd'hui. Les différents problèmes qu'elle a mentionnés montrent que nombre d'entre eux ne peuvent être réglés que si la Libye connaît une stabilité totale.

Les Libyens sont aujourd'hui plus déterminés que jamais à préserver la stabilité de leur pays et à éviter de

retomber dans les divisions politiques et la guerre. Ils espèrent poser des bases solides qui leur permettront de mener à son terme, en toute sécurité, la phase de transition démocratique que mon pays traverse depuis plus de 10 ans. C'est pourquoi la situation politique actuelle ne nous permettra pas de lancer de nouveaux processus et dialogues qui ne feront que prolonger la phase de transition. La solution réside dans la volonté forte et sincère de toutes les parties de sortir de la crise causée par le manque de confiance entre elles. Il est indispensable que la phase de transition soit véritablement contrôlée par les Libyens afin qu'elle puisse se conclure avec l'organisation d'élections nationales fondées sur des lois justes et équitables.

Nous appelons donc aujourd'hui une nouvelle fois la communauté internationale à soutenir les efforts nationaux et à empêcher les fauteurs de troubles qui sévissent à l'intérieur et à l'extérieur du pays de priver le peuple libyen de son droit à maintenir la stabilité acquise au cours des deux dernières années après une série de guerres sanglantes, afin de garantir la réalisation d'une transition pacifique du pouvoir, dont le peuple libyen sera le bénéficiaire et le garant.

Malgré les défis liés à la phase de transition démocratique que traverse actuellement la Libye, nous constatons une stabilité sur le plan économique et des conditions de vie dans le pays. Le Gouvernement d'unité nationale a été en mesure de traiter des questions cruciales concernant la vie quotidienne des citoyens, telles que celles de l'énergie et de l'électricité et le maintien, voire l'augmentation, de la production pétrolière. Cette stabilité a également contribué à la réouverture d'un grand nombre d'ambassades et de consulats étrangers et à la reprise des vols de plusieurs compagnies aériennes étrangères vers les aéroports libyens. À cela s'ajoutent les mesures prises par le Conseil présidentiel concernant la réconciliation intralibyenne, en coopération avec l'Union africaine, ainsi que la tenue prochaine d'une conférence nationale sur la réconciliation.

Malgré tout, la lente recherche d'une solution de consensus sur la promulgation des lois électorales par les institutions compétentes, la tenue des élections et l'issue de la fragile phase de transition a donné lieu à des tensions accrues entre les parties prenantes en Libye. Les incidents regrettables survenus il y a quelques jours dans la capitale, Tripoli, qui ont tragiquement fait des dizaines de victimes, en témoignent. L'hésitation et l'indécision qui caractérisent le processus politique et l'absence de solutions radicales à la crise en Libye ne feront que créer de nouvelles crises et saper les efforts de réforme du secteur de la sécurité et de réunification des institutions militaires.

Ces incidents et d'autres ne sont pas les premiers du genre. Des faits similaires se sont produits dans d'autres régions de la Libye au cours des dernières années. Mais, si l'impasse politique persiste, nous craignons qu'ils ne soient pas non plus les derniers. Les tensions récentes sur le plan de la sécurité ne doivent pas compromettre le processus de consolidation de la paix et de démocratisation en Libye, mais doivent envoyer un signal d'alarme à toutes les parties pour les pousser à maintenir la stabilité et à s'engager dans la voie du dialogue.

Le peuple libyen appelle le Haut Conseil d'État et la Chambre des députés à faire preuve de volonté politique et à assumer leur responsabilité historique, car le problème de la Libye n'est pas d'ordre juridique, mais purement politique. Les deux organes doivent remplir leur mission et accélérer la promulgation de lois justes et applicables, qui soient acceptables pour toutes les parties, de sorte que le Gouvernement puisse superviser la tenue d'élections dès que possible pour restaurer la légitimité de tous les organes politiques, répondre aux aspirations des Libyens à la stabilité et à la prospérité, mettre dûment en place les institutions de l'État, réunifier les institutions militaires et de sécurité, assurer l'autorité exclusive de l'État sur les forces armées, faire respecter les lois et protéger les citoyens. Pour atteindre cet objectif, toutes les parties prenantes doivent contribuer à la recherche d'une solution globale qui garantisse l'engagement de chacun. La motivation dans ce sens passe par une compétition politique pacifique et la tenue d'élections présidentielle et législatives dans les plus brefs délais, et non par la répétition des erreurs du passé et le lancement de nouvelles phases de transition.

Nous devons nous appuyer sur les réalisations du comité 6+6, composé de membres du Haut Conseil d'État et de la Chambre des députés. Les questions en suspens doivent être résolues. Les questions politiques, juridiques et techniques présentées au comité doivent être prises en compte. Des lois électorales justes et équitables doivent être promulguées selon un calendrier précis afin de garantir des élections globales, transparentes et crédibles dont les résultats seront acceptés par tous. Dans ce même contexte, nous appelons la communauté internationale à fournir un soutien technique à la Haute Commission électorale nationale afin qu'elle soit prête à agir dès que les lois électorales auront été promulguées. À cet égard, nous soulignons que le Gouvernement continue d'allouer toutes les ressources financières demandées par la Commission pour organiser les élections.

Nous avons récemment suivi la mise en place de la haute commission de surveillance financière par le Conseil présidentiel, dont les membres représentent tous les organes souverains et exécutifs de l'État. L'objectif de

cette commission est de parvenir à un compromis sur les dispositions financières et la gestion des ressources de l'État et des dépenses publiques dans l'ensemble du pays, fondé sur la communication de l'information et la transparence. La commission a jusqu'à présent organisé quatre réunions, dans plusieurs villes libyennes, et formulé diverses recommandations pratiques visant à renforcer la politique de transparence du Gouvernement en matière de dépenses publiques. Dans le cadre de sa première réunion, qui s'est tenue à Syrte, la commission a souligné l'importance de poursuivre les projets de développement dans le secteur pétrolier, les réformes concernant le réseau électrique et les projets d'infrastructure dans toutes les régions. Dans ce contexte, nous avons assisté il y a deux jours à une avancée concrète avec l'annonce de la réunification de la Banque centrale de Libye par son gouverneur et son vice-gouverneur, étape majeure et attendue depuis longtemps pour renforcer les activités de cette institution souveraine et importante, et mettre un terme à une division qui dure depuis des années.

La Libye n'est pas à l'abri des événements liés à la situation politique et de sécurité actuelle dans les pays voisins, comme nous l'avons vu avec l'intensification des combats au Soudan et la récente crise au Niger, qui pourraient se propager dans la région, en particulier dans le Sahel. Il incombe à tous de renforcer l'appui apporté aux Libyens pour mettre fin à la crise actuelle et de cesser toute ingérence étrangère négative pour éviter que le conflit ne s'aggrave et ne devienne incontrôlable. Les événements qui se produisent actuellement dans les États voisins de la Libye sont l'occasion pour les groupes terroristes et les réseaux criminels d'intensifier leurs opérations et de menacer la région et tous les États du monde. Une Libye stable sera en mesure d'y faire face malgré tous les défis en suspens et pourra soutenir ses voisins une fois que la crise politique actuelle aura été réglée.

À cet égard, la montée des tensions et de l'instabilité sape les efforts déployés par mon pays pour traiter la question de la migration irrégulière et ses causes et conséquences. Il convient de souligner une fois de plus que toute tentative d'imposer l'installation de migrants en Libye sera rejetée. La position de la Libye est claire et sans ambiguïté et a été reflétée dans les récentes déclarations du Président du Conseil présidentiel et du Chef du Gouvernement, ainsi que dans la loi promulguée par la Chambre des députés, qui soulignent toutes le rejet catégorique, par la Libye, d'une quelconque installation de ce type, sur laquelle comptent hélas certains États qui cherchent à exploiter la situation actuelle de mon pays pour installer des migrants irréguliers et des demandeurs d'asile

souhaitant en réalité atteindre l'Europe, et non la Libye. Malgré tous les défis, la Libye n'a pas ménagé ses efforts pour assurer la protection des migrants sur son territoire. Nous poursuivons la mise en œuvre d'un programme de retour volontaire de ces migrants, en coopération avec les organismes compétents des Nations Unies.

Avant de conclure, je me dois d'exprimer à nouveau depuis cette tribune la vive indignation de la Libye et le mécontentement du peuple libyen face aux actes perpétrés par certains irréductibles d'extrême droite en Europe qui brûlent des exemplaires du Saint Coran, comme nous l'avons vu récemment au Danemark devant l'ambassade de Libye et, avant cela, en Suède, sous le regard de leurs pays. Il s'agit d'une tentative désespérée de provoquer les musulmans sous le couvert de la liberté d'expression. Ces actes surviennent alors que nous luttons tous, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, contre le phénomène de l'islamophobie. Nous appelons donc tous les États concernés à mettre fin à ce type d'actes, à

sensibiliser leurs citoyens et à ne pas tolérer deux poids, deux mesures en matière de liberté d'expression.

La religion islamique ne sera jamais ternie par de tels actes, qui ne feront qu'alimenter la violence et menacer la paix sociale, voire la paix et la sécurité internationales. Ceux à qui ces actes profitent sont les extrémistes et les terroristes, leurs partisans et tous ceux qui exploitent pareils agissements pour justifier leurs crimes au nom de l'islam, alors que l'islam n'a absolument rien à voir là-dedans. La religion islamique est tout l'opposé de la haine, de la radicalisation et de l'extrémisme. C'est une religion de miséricorde, de tolérance, de coexistence et de paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 50.